

Formation initiale / stage

Obligations du stage

L'Expert-Comptable stagiaire doit :

- effectuer son stage avec assiduité
- satisfaire à ses obligations de formation
- établir les fiches et rapports
- préparer les épreuves du diplôme d'expertise comptable
- chercher à graduer ses travaux et à accepter des missions de nature variée dont la maîtrise est indispensable pour parfaire sa formation technique
- se soumettre aux mesures de contrôle prévues par le Conseil Régional de l'Ordre concerné
- respecter le Code de déontologie des professionnels de l'expertise comptable
- respecter ses engagements vis à vis de la clientèle de son maître de stage et le cas échéant, de son co-maître de stage

Obligations des stagiaires 1^{ère} année

- à 12 mois de stage : fiche annuelle d'activités

Cette fiche doit être signée par le stagiaire, le maître de stage puis remise au service du Stage du Conseil Régional.

[Formations](#)

Obligations des stagiaires 2^{ème} année

- à 18 mois de stage : 1^{er} rapport semestriel
- à 24 mois de stage : 2^{ème} rapport semestriel et fiche annuelle d'activités

Ces documents doivent être signés par le stagiaire, le maître de stage puis remis au service du Stage du Conseil Régional.

[Formations](#)

Obligations des stagiaires 3^{ème} année

- à 30 mois : 3^{ème} rapport semestriel
- à 36 mois : 4^{ème} rapport semestriel et fiche annuelle d'activités

Ces documents doivent être signés par le stagiaire, le maître de stage puis remis au service du Stage du Conseil Régional.

[Formations](#)

Non-respect des obligations

Nous vous rappelons que tout manquement au respect de ces obligations peut entraîner une sanction. Cette sanction peut aller jusqu'à une invalidation partielle voir totale du stage d'expertise comptable.